

RÈGLEMENT NATATION COURSE

| | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Les samedi 22 et dimanche 23 novembre 2014*■ 3 à 4 réunions | Championnats départementaux en bassin de 25 m | <ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les départements■ <i>Compétition qualificative</i> |
| Conditions d'accès | | |
| <ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant) | <ul style="list-style-type: none">■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des départements sous couvert du comité régional | |
| Engagements | Résultats | |
| <ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J – 12 (jour de la compétition)■ Clôture des engagements : de J – 4 à J – 2 (à discrétion de l'organisateur) | <ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr | |

* Dates préconisées.

Préambule

Première compétition majeure du parcours départemental, les championnats départementaux en bassin de 25 m peuvent ouvrir la porte des championnats régionaux en bassin de 25 m qui, eux-mêmes, offrent l'unique accès – pour les nageurs qui ne sont pas de série interrégionale – aux championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, fin décembre. Tout devient possible à partir de cette échéance en début de saison.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation est préconisée au sein de chaque département.

Équipements

Bassin de 25 m homologué, chronométrage automatique préconisé.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités départementaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur département de licence sauf accord entre comités départementaux ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, les régions sont invitées à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétitions cohérent avec des périodes de travail indispensable pour ce niveau d'expertise. Toutefois, il semble important de rappeler que cette compétition est qualificative aux championnats régionaux en bassin de 25 m.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative du département.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités départementaux.

Programme et horaires

Laissés à l'initiative des comités départementaux.